

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T »

Société Anonyme au capital 39 938 744 dinars
Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk -2014 Mégrine
Identifiant unique : 0001110K

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 22 mai 2021

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, et sur décision du conseil d'administration réuni le vendredi 16/04/2021, les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **à distance** le samedi 22 mai 2021 à 10h.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2020 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de la SNMVT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020.
- 5- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 6- Affectations du résultat de l'exercice 2020.
- 7- Fixation du montant de jetons de présence.
- 8- Quitus aux administrateurs.
- 9- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 10- Pouvoirs en vue des formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la société à l'adresse suivante : www.monoprix.tn, pour s'enregistrer en remplissant toutes les informations demandées.

Après vérification des informations et confirmation de l'enregistrement, la société enverra à chaque participant, les documents relatifs à l'Assemblée ainsi que le formulaire spécial de vote.
Les actionnaires sont invités à envoyer le formulaire de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement à l'adresse mail suivante : monoprix.ago@mgs.com.tn

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale. Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité d'envoyer par mail, à l'adresse ci-dessus indiquée, les questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 14 mai 2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 19 mai 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 mai 2021, son pouvoir dument signé et légalisé au siège social de la Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur les sites de la bourse et du CMF ou au siège de la société.

NB : les votes reçus par correspondances feront office d'émargement de la feuille de présence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

Le 22/05/2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises n° 85 en date du 23/4/2021 et au JORT N° 35 du 30/04/2021.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation et approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Ordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2020, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2020, faisant ressortir pour l'exercice 2020 un résultat net après impôt de - 644 057,802 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt de - 8 545 424,006 Dinars .

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à - 644 057,802 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 644 057,802 Dinars
Résultats reportés	5 566 031,818 Dinars
Total à affecter	4 921 974,016 Dinars

Affectation

- Résultats reportés **4 921 974,016 Dinars**

Total affecté **4 921 974,016 Dinars**

Cette résolution mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2020 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanant d'Audit, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs :

- Mohamed Ali MABROUK
- Nabil CHETTAOUI
- Mohsen ZRELLI
- Stéphane MAQUAIRE
- Elyes JOUINI
- Société Exis représentée par M. Mohamed YOUSFI

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2021 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2023.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à